

Mercredi 21 décembre

DOSSIER DE PRESSE

Nouveaux tarifs et nouvelles conditions de prêts

À compter du 1^{er} janvier 2017, les bibliothèques de Châteauroux revisitent leurs modalités de prêts et affichent de nouveaux tarifs.

Pour rappel, l'accès aux trois bibliothèques municipales demeure gratuit ainsi que la consultation sur place. La très grande majorité des animations est également gratuite et ne nécessite pas d'être inscrit au réseau.

Des conditions de prêts simplifiées

Pour faciliter les usages et rendre leur offre davantage lisible et attractive, les bibliothèques jouent la carte de l'abonnement unique valable un an, avec le prêt illimité en quantité tous supports (pour les DVD, l'offre se limite cependant, pour des questions de fonds, à 4 incluant une nouveauté), et suppriment ainsi les quotas de prêt pour la totalité de leurs documents. La durée du prêt reste, quant à elle, limitée à trois semaines, renouvelable une fois.

Il est à noter que les institutions (associations, établissements scolaires...) bénéficient d'une offre de prêt spécifique.

Chaque abonné aura donc tout le loisir de découvrir la diversité des collections : livres, revues, partitions, BD, CD, DVD et d'emprunter autant de documents souhaités.

En faisant le choix du prêt illimité, les bibliothécaires mettent en avant l'attention portée aux publics, leur souhait de proposer une offre de service toujours plus adaptée et d'améliorer la qualité du service rendu.

CONTACT PRESSE

Marine Cazy
marine.cazy@chateauroux-metropole.fr
02 54 08 34 26
www.chateauroux-metropole.fr

Des tarifs plus équitables pour plus de cohérence

De nouveaux tarifs seront mis en place dès le 1^{er} janvier 2017.

- Pour les Castelroussins, l'abonnement tous supports passe de 17 € à 10 €. Pour les habitants hors Châteauroux, il passe de 50 € à 20 €.
- Les personnes en difficulté sociale et/ou économique se verront proposer un tarif réduit allant de 5 € à 10 € selon leur lieu de domiciliation.
- L'inscription reste gratuite pour les mineurs et les étudiants jusqu'à 26 ans inscrits à Châteauroux contre 10 € pour ceux domiciliés hors Châteauroux.
- Les institutions castelroussines seront exonérées et celles hors Châteauroux paieront seulement 10 € (contre 40 € préalablement).

Une navette entre sites

En plus de ces nouveautés, depuis le 7 novembre 2016, une navette documentaire circule deux fois par semaine entre la médiathèque et les bibliothèques Saint-Jean et Beaulieu. Elle facilite ainsi la circulation de tous les documents entre sites et évitent aux abonnés de se déplacer.

Il y a un double objectif :

- acheminer les documents souhaités présents dans une autre bibliothèque du réseau vers la bibliothèque choisie.
- permettre de restituer les documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, et ce, quel que soit le document.

La navette mise en place récupère deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, les documents réservés dans les bibliothèques où ils sont en rayon pour les livrer à la bibliothèque choisie.

Les emprunts peuvent être rendus dans une des bibliothèques au choix. La navette se charge de les ramener.

CONTACT PRESSE

Marine Cazy
marine.cazy@chateauroux-metropole.fr
02 54 08 34 26
www.chateauroux-metropole.fr